

MODALITÉS COMPLETES DE L'OFFRE DE BIENVENUE 100 € REMBOURSÉS

1. Présentation de l'offre :

L'offre « **OFFRE DE BIENVENUE – 100€ REMBOURSÉS** » (ci-après l'Offre) est organisée par la société Altitude Infra SAS située 1B place de la Défense – Tour Trinity – 92400 COURBEVOIE (ci-après l'Organisateur), **du 01/04/2026 au 30/04/2026** pour les clients administrés éligibles à l'offre, et pour le compte de plusieurs de ses filiales (individuellement « DSP AITHD » dans la suite du document) :

- Altitude Infra Coraï (département de la Côte d'Or)
- Altitude Infra Dioptic (département du Doubs)
- Altitude Infra Emeraude (département de l'Aude)
- Altitude Infra Fibre 31 (département de la Haute-Garonne)
- Altitude Infra Haute-Savoie (département de la Haute-Savoie)
- Altitude Infra La Fibre 06 (département des Alpes Maritimes)
- Losange Fibre (départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges)
- Altitude Infra Manche Fibre (sur le département de la Manche)
- Altitude Infra Numérique 66 (département des Pyrénées Orientales)
- Altitude Infra Octogone Fibre (département du Tarn-et-Garonne)
- Altitude Infra PIXL (département des Landes)
- Altitude Infra PRISME (département du Jura)
- Resoptic (Communauté de Communes Rives de Moselle)
- Rosace Fibre (départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin)
- Altitude Infra Somme (département de la Somme)
- Altitude Infra Yconik (département de l'Yonne)

Votre remboursement se fera sous la forme d'un virement bancaire, uniquement, après acceptation du dossier. Le montant du virement correspondra à 100 euros.

2. Conditions d'éligibilité à l'offre :

Cette Offre est réservée aux clients administrés, personnes physiques majeures résidant dans les communes éligibles (liste en annexe) (ci-après le Client).

La présente offre est limitée à une (1) demande par foyer et par numéro de Prise Terminale Optique (PTO). (Même nom, même adresse postale ou même RIB)

Ne peuvent participer les collaborateurs de l'organisateur, leurs représentants, ainsi que leurs proches (famille et conjoint, qu'il s'agisse d'un mariage, d'un PACS ou d'une vie commune).

En cas de non-respect de ces règles, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la participation concernée

3. Comment participer :

Pour participer à l'Offre et obtenir votre remboursement :

- 1- Souscrire à un abonnement fibre pour tout logement non raccordé (PTO non existant), **entre le 01/04/2026 et le 30/04/2026** situé dans une commune éligible.
Le raccordement doit être réalisé entre le 04 mars 2026 et le 30 avril 2026 (date de la facture faisant foi).

- 2- Rendez-vous obligatoirement avant le **15 juin 2026** sur le site : : <https://100-euros-offerts.altitudeinfra.fr> muni :
- a. **D'un scan de votre facture originale** mentionnant la date de souscription, le nom et prénom, la commune d'installation et le numéro d'éligibilité. Attention les bons de commande et devis ne seront pas acceptés.
 - b. **Une photo du numéro du boitier PTO** composé de chiffres et lettres sous la forme 00 XXXX XXXX.
 - c. **De votre RIB** où apparaissent votre code IBAN.
- 3- Procédez à votre inscription en ligne en fournissant vos coordonnées complètes (Civilité, nom, prénom, email, adresse postale) et en téléchargeant le scan ou la photo de votre facture originale et la photo du numéro du boitier PTO.

4. Obtention de votre remboursement :

Après le délai de traitement de votre demande, et si celle-ci est conforme, vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la validation du dossier. Toute autre forme de remboursement est exclue.

Toute demande incomplète, illisible, falsifiée, ne respectant pas les modalités (dates, commune éligible, facture etc.) ne sera pas satisfaite.

5. Mentions légales :

Offre valable pour toute première souscription du 1^{er} avril 2026 au 30 avril 2026 inclus à une offre de fibre optique auprès du fournisseur d'accès de votre choix et entraînant un premier raccordement du logement au réseau de [DSP AITHD] entre le 4 avril 2026 et le 31 mai 2026.

Remboursement par virement bancaire de 100€ au plus tard le 31 juillet 2026 pour toute demande complète et conforme complétée avant le 15 juin 2026. Toute demande incomplète, illisible ou raturée ne sera pas prise en compte. Offre limitée à un remboursement par logement raccordé.

6. Mentions complémentaires importantes :

Toutes demandes incomplètes ou effectuées hors délai, feront l'objet d'un email indiquant les raisons du non-remboursement. L'Organisateur refusera toute demande de réclamation par courrier ou, s'il apparaissait des fraudes, falsifications de la facture d'achat ou des dysfonctionnements intervenus dans le cadre de la participation. Le cas échéant, l'Organisateur, ou toute personne habilitée par lui à cet effet, se réserve le droit d'exiger l'original de la facture de souscription à l'abonnement fibre. Si la fraude est avérée, l'Organisateur sera en droit de refuser la demande de remboursement du Client.

La société organisatrice se réserve le droit de demander en cas de suspicion de fraude ou d'anomalies ne permettant pas de valider le dossier des participants, les éléments suivants : copie de la pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, les originaux des documents de participation et une photo de la box achetée.

Enfin, il est précisé que l'Organisateur ne saurait être tenu responsable du mauvais fonctionnement du réseau internet, ou de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux internautes, à leurs équipements informatiques, téléphoniques et aux données qui y sont stockées, dans le cadre de leur participation à l'Offre.

Chaque Client, qui participe à l'Offre est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté les modalités complètes de l'Offre consultable sur le site <https://100-euros-offerts.altitudeinfra.fr>.

Les frais de participation ne seront pas remboursés par l'Organisateur.

Pour toutes questions, contestations et complément d'information sur cette opération, vous pouvez contacter le service client : service.consommateur@take-off.fr avant le **30/06/2026** en précisant **le numéro de l'offre (4624 – 4239 – ODB avril – Altitude Infra)** dans l'objet de votre mail, l'opération sera définitivement clôturée après cette date.

7. Données personnelles :

Les informations recueillies à l'occasion de cette opération promotionnelle font l'objet d'un traitement informatique par la société Take Off agissant en qualité de responsable de traitement, afin de procéder au remboursement de 100 euros. Elles ne sont conservées que pour la durée nécessaire à la mise en œuvre de l'Offre de remboursement (ODR).

Les modalités de traitement, les finalités, les bases légales et les durées de conservation applicables sont définies dans la politique de confidentialité de Take Off, consultable sur : <https://take-off-promo.fr/politique-de-confidentialite-de-vos-donnees/>

Pour exercer vos droits (accès, rectification, effacement, limitation, portabilité, opposition) ou pour toute autre question relative au traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter Take Off à l'adresse suivante : dpo@take-off.fr

Si, après avoir contacté Take Off, vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Annexes

Liste des communes éligibles :

Département de la Côte d'Or

BEIRE LE FORT, BOUSSENOIS, BROINDON, CHAMBOEUF, CHAZILLY, CIVRY EN MONTAGNE, CLAMEREY, CLOMOT, COLLONGES ET PREMIERES, GRENANT LES SOMBERNON, GROSBOIS EN MONTAGNE, MACONGE, MAGNY SUR TILLE, MARCILLY ET DRACY, MEILLY SUR ROUVRES, NOIRON SOUS GEVREY, POUILLY SUR VINGEANNE, REMILLY EN MONTAGNE, REMILLY SUR TILLE, ROUVRES SOUS MEILLY, SAFFRES, ST ANTHOT, STE COLOMBE EN AUXOIS, STE SABINE, ST SEINE SUR VINGEANNE, THOISY LE DESERT, VANDENESSE EN AUXOIS, VELOGNY, VERNOIS LES VESVRES, VESVRES

Département du Doubs

ABBANS DESSOUS, ABBANS DESSUS, AMANCEY, VAL D USIERS, BOLANDOZ, BOURGUIGNON, BUGNY, CHAZOT, CLERON, LES COMBES, DURNES, EMAGNY, FERTANS, FONTENOTTE, GEVRESIN, GONDENANS MONTBY, GROSBOIS, GUYANS DURNES, L HOPITAL DU GROSBOIS, L HOPITAL ST LIEFFROY, HYEUVRE PAROISSE, LAVANS QUINGEY, LAVANS VUILLAFANS, LUXIOL, METABIEF, MONTMAHOUX, NANS SOUS STE ANNE, LES PREMIERS SAPINS, ORVE, PLAIMBOIS DU MIROIR, QUINGEY, RAHON, ST GORGON MAIN, SILLEY BLEFOND, TOURNANS, UZELLE, VELLEUVANS, VERGRANNE, VERNE, VILLARS ST GEORGES, VILLENEUVE D AMONT, VOIRES

Département de l'Aude

ARAGON, BADENS, CAMPAGNE SUR AUDE, CITOU, COMIGNE, COURNANEL, ESCALES, VAL DU FABY, FERRALS LES CORBIERES, FLOURE, FRAISSE CABARDES, GRANES, HOMPS, LESPINASSIERE, LEZIGNAN CORBIERES, LUC SUR ORBIEU, MARSEILLETTE, VAL DE DAGNE, ORNAISONS, ST FERRIOL, ST JEAN DE BARROU, ST MARTIN DE VILLEREGAN, SALSIGNE, THEZAN DES CORBIERES, TOUROUZELLE, TRAUSSE, TREILLES, VILLALIER, VILLEGAILHENC, VILLESEQUE DES CORBIERES

Département de la Haute Garonne

ARLOS, AURIBAIL, BAGIRY, BEAUMONT SUR LEZE, BEZINS GARRAUX, BONREPOS RIQUET, BONREPOS SUR AUSSONNELLE, LE BORN, BOUDRAC, CABANAC SEGUENVILLE, LE CABANIAL, CALMONT, CAMBERNARD, CARAGOUDES, CASSAGNE, CASTELMAUROU, CASTERA VIGNOLES, CATHERVIELLE, COURET, LE FRECHET, GARIN, GEMIL, GENOS, GOUAUX DE LUCHON, HERRAN, HUOS, LABRUYERE DORSA, LAFITTE VIGORDANE, LAGRACE DIEU, LAMASQUERE, LAPEYROUSE FOSSAT, LAUTIGNAC, LAVELANET DE COMMINGES, LAYRAC SUR TARN, LILHAC, LOUDET, LOURDE, MARIGNAC LASPEYRES, MARQUEFAVE, MASCARVILLE, MAUREMONT, MAUREVILLE, MAZERES SUR SALAT, MENVILLE, MIREMONT, MONTBERON, MONT DE GALIE, MONTGAILLARD DE SALIES, MONTJOIRE, MONTPILOT, MOURVILLES BASSES, OO, PAYSSOUS, PECHBONNIEU, PLAGNE, PLAGNOLE, PORTET DE LUCHON, POUBEAU, RIEUX VOLVESTRE, ST ARAILLE, ST GENIES BELLEVUE, ST LOUP CAMMAS, ST MICHEL, ST VINCENT, SALHERM, SANA, SODE, VALLEGUE, VIGNAUX, VILLATE, ESCOULIS

Communauté de communes Rives de Moselle

ANTILLY, CHAILLY LES ENNERY, CHARLY ORADOUR

Département des Alpes Maritimes

TOUET SUR VAR

Région Grand Est : départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges :

BAZEILLES, BELLEVILLE ET CHATILLON SUR BAR, BLAGNY, BOURCQ, CAUROY, CONTREUVE, LA CROIX AUX BOIS, LES DEUX VILLES, DONCHERY, DRICOURT, EUILLY ET LOMBUT, FALAISE, FLEIGNEUX, LEFFINCOURT, LINAY, LONGWE, MACHAULT, MALANDRY, MARS SOUS BOURCQ, MATTON ET CLEMENCY, MESSINCOURT, MONT ST REMY, NOIRVAL, OSNES, PAUVRES, PUILLY ET CHARBEAUX, PURE, SACHY, STE MARIE, SAULCES CHAMPENOISES, SAVIGNY SUR AISNE, SEMIDE, SUGNY, TETAIGNE, VANDY, VILLY, VOUZIERES, WIGNICOURT, AILLEVILLE, ARRELLES, VAL D AUZON, BARBUISE, BERCENAY LE HAYER, BERNON, BESSY, COLOMBE LA FOSSE, COLOMBE LE SEC, ETRELLES SUR AUBE, FAUX VILLECERF, FRAVAUX, LES GRANDES CHAPELLES, LAINES AUX BOIS, LANDREVILLE, LONGUEVILLE SUR AUBE, LA LOUPTIERE THENARD, LE MERIOT, POUY SUR VANNES, PRUGNY, RIGNY LE FERRON, ROMILLY SUR SEINE, ROUILLY SACEY, ST LEGER SOUS BRIENNE, ST MARDS EN OTHE, LA SAULSOTTE, VALLANT ST GEORGES, VAUCHASSIS, VILLADIN, VILLY EN TRODES, VOIGNY, BANNAY, BAYE, BIGNICOURT SUR SAULX, BRUSSON, LE BUISSON, CHAMPAUBERT, CHAMPIGNY, COIZARD JOCHES, COURJEONNET, POILLY, PONTION, RILLY LA MONTAGNE, TALUS ST PRIX, VILLEVENARD, COIFFY LE BAS, COIFFY LE HAUT, LANEUVELLE, MELAY, NEUVELLE LES VOISEY, SOYERS, VOISEY, ABONCOURT, BEUVEZIN, BLEMEREY, BREMONCOURT, BURIVILLE, COURCELLES, DOMBASLE SUR MEURTHE, DOMJEVIN, DOMPTAIL EN L AIR, EINVAUX, FECOCOURT, FRAISNES EN SAINTOIS, FREMENIL, GRIMONVILLER, HABLAINVILLE, HAIGNEVILLE, HERBEVILLER, LANEUVEVILLE DEVANT BAYON, LOREY, MANGONVILLE, MEHONCOURT, MIGNEVILLE, OGEVILLER, PETTONVILLE, PULNEY, RECLONVILLE, REHERREY, ROMAIN, ROVILLE DEVANT BAYON, ST MARD, ST MARTIN, TRAMONT LASSUS, TRAMONT ST ANDRE, VANDELEVILLE, VAXAINVILLE, VEHO, ANDERNAY, AUBREVILLE, BANTHEVILLE, BRABANT EN ARGONNE, BROCOURT EN ARGONNE, LE CLAON, CLERMONT EN ARGONNE, CONTRISSON, CUISY, CUNEL, FROIDOS, FUTEAU, GESNES EN ARGONNE, JULVECOURT, LACHALADE, LAIMONT, MONTFAUCON D ARGONNE, NANTILLOIS, NETTANCOURT, LE NEUFOR, NEUVILLY EN ARGONNE, NOYERS AUZECOURT, RANCOURT SUR ORNAIN, RARECOURT, RECICOURT, REMENNECOURT, REVIGNY SUR ORNAIN, ROMAGNE SOUS MONTFAUCON, SEPTSARGES, VILLERS AUX VENTS, BAZOILLES ET MENIL, BELMONT SUR BUTTANT, BETTEGNEY ST BRICE, CIR COURT, CLEZENTAIN, DEINVILLERS, DERBAMONT, DOMFAING, DOMMARTIN LES REMIREMONT, ESTRENNES, HOUDECOURT, LA NEUVEVILLE SOUS CHATENOIS, LA NEUVEVILLE SOUS MONTFORT, POMPIERRE, PROVENCHERES LES DARNEY, RANCOURT, REGNEY, REMONCOURT, ST PAUL, ST VALLIER, SARTES, SERCOEUR, VALFROICOURT, VERVEZELLE, VILLONCOURT, VIVIER LE GRAS

Département de la Manche

ECAUSSEVILLE, EMONDEVILLE, JOGANVILLE, MARGUERAY, MONTBRAY, MORIGNY, ST VIGOR DES MONTS

Département des Pyrénées Orientales

CASTEIL, CATLLAR, CLARA VILLERACH, CODALET, CORNEILLA DE CONFLENT, FILLOLS, PLANES, PLANEZES, ST JEAN PLA DE CORTS, TAURINYA, VILLEFRANCHE DE CONFLENT

Département du Tarn et Garonne

ALBIAS, ASQUES, LES BARTHES, BEAUPUY, BIOULE, BRUNIQUEL, CASTELFERRUS, CASTERA BOUZET, CAYRAC, DIEUPENTALE, ESCATALENS, ESPARSAC, ESPINAS, FENEYROLS, GINALS, GLATENS, GRAMONT, LABASTIDE ST PIERRE, LABASTIDE DU TEMPLE, LACAPELLE LIVRON, LACHAPELLE, LACOUR, LAMOTHE CUMONT, LIZAC, MARSAC, MAUBEC, MAUMUSSON, MEAUZAC, MIRABEL,

MOISSAC, MOLIERES, MONTASTRUC, MONTFERMIER, MONTPEZAT DE QUERCY, MONTRICOUX,
MOUILLAC, NEGREPELISSE, POMPIGNAN, PUYGAILLARD DE QUERCY, PUYGAILLARD DE LOMAGNE,
PUYLAGARDE, PUYLAROQUE, REALVILLE, ST AIGNAN, ST AMANS DE PELLAGAL, ST CIRQ, ST GEORGES,
ST JEAN DU BOUZET, STE JULIETTE, ST NAUPHARY, SEPTFONDS, VALEILLES, VARENNES, VIGUERON

Département des Landes

BASCONS, BENQUET, ESTIBEAUX, GARREY, GRENADE SUR L ADOUR, LARRIVIERE ST SAVIN, LAUREDE,
MOUSCARDES, OSSAGES, OZOURT, POYANNE, TILH, VICQ D AURIBAT

Département du Jura

DRAMELAY, MERONA, SOUCIA

Départements du Haut Rhin et du Bas Rhin

CLEEBOURG, ROSTEIG, ROTT, SCHLEITHAL, WINTZENBACH, APPENWIHR, BLODELSHEIM,
BUETHWILLER, HAGENBACH, KOESTLACH, ROGGENHOUSE, ROSENAU, WERENTZHOUSE,
WIDENSOLEN

Département de la Somme

ALLENAY, AUTHUILLE, AVELUY, BEALCOURT, BETHENCOURT SUR MER, BOURSEVILLE, BUIRE SUR L
ANCRE, LE CARDONNOIS, DARGNIES, DOMART EN PONTHEU, FRANQUEVILLE, FRANSU,
FRESSENNEVILLE, FRIAUCOURT, FRIVILLE ESCARBOTIN, FROHEN SUR AUTHIE, HENENCOURT,
LANCHES ST HILAIRE, LAVIEVILLE, MESNIL MARTINSART, MEZEROLLES, NIBAS, OVILLERS LA
BOISSELLE, REMIENCOURT, RIBEAUCOURT, SURCAMPS, TULLY, VALINES, YZENGREMER

Département de la Haute Savoie

CHEVALINE, CUVAT

Département de l'Yonne :

CHITRY, LIGNORELLES, VILLY